



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

# PROTÉGER LA FORÊT CONTRE LES INCENDIES

dossier de presse

dispositif de lutte

# 2010



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE



# La forêt sous haute surveillance



## Le dispositif de lutte 2010

**A**près la terrible saison 2003 où 73 300 ha sont partis en fumée en France, les dernières années démontrent l'efficacité des efforts entrepris par les différents acteurs, avec, il est vrai, des conditions météorologiques moins extrêmes :

- 2003 : 73 300 ha
- 2004 : 12 500 ha
- 2005 : 22 400 ha
- 2006 : 7 850 ha
- 2007 : 7 600 ha
- 2008 : 6 000 ha
- 2009 : 17 000 ha

### Mobilisation préventive des secours et évaluation du risque

Aujourd'hui, la lutte contre les feux de forêts repose sur la mobilisation préventive des moyens d'intervention et sur une évaluation quotidienne et précise du risque.

L'efficacité du dispositif de lutte dépend, en grande partie de la détection précoce des incendies et de l'engagement rapide des moyens d'intervention sur les feux. La mobilisation préventive des moyens est donc d'une extrême importance pour réduire le plus possible les délais d'action : **hommes et matériels sont placés à titre préventif au plus près des zones**

### sensibles pour réduire les délais d'intervention.

C'est en intervenant sur les feux dont la superficie est encore réduite, moins de dix minutes après leur détection, que les secours sont les plus efficaces. Cet objectif devient une priorité absolue lorsque le risque météorologique est élevé.

Ce principe s'applique aux moyens locaux (sapeurs-pompiers) et nationaux (avions bombardiers d'eau, unités de Sécurité civile, unités militaires de renfort, colonnes de renfort de sapeurs-pompiers). Il permet de limiter très sensiblement le nombre de grands feux : **près de 95 % des incendies parcourent en France moins de cinq hectares**, moins de 1 % des feux de l'été dépasse le seuil des 100 hectares.

La stratégie de la Direction de la Sécurité civile (DSC) s'appuie largement sur l'exploitation des données météorologiques (sécheresse et vent). Elle se fonde également sur des observations portant sur le nombre élevé de départs de feux dans certains secteurs bien définis (mises à feu volontaires, vulnérabilité au feu de la végétation). Des efforts particuliers seront encore réalisés cette année pour mieux intégrer ces paramètres dans l'analyse des risques. Ils devraient offrir une meilleure réponse en matière de surveillance des

massifs et de lutte contre les départs d'incendies.

Parallèlement aux moyens déployés pour lutter contre les feux de forêts, des efforts de prévention permettent de réduire en amont la vulnérabilité des espaces forestiers.

### Des moyens pour l'ensemble du territoire national

Le champ d'action géographique des moyens nationaux ne se limite pas aux départements de l'arc méditerranéen et de la Corse. Ils ont vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire. Si dans le passé, le niveau du risque dans les massifs forestiers situés en dehors de la zone méditerranéenne n'a pas nécessité le déploiement de ces moyens, la situation actuelle du massif landais, affecté par la tempête Klaus de janvier 2009, conduit à appliquer cette année des mesures spécifiques.

Un détachement de 2 Canadair sera ainsi constitué à Bordeaux au début de l'été ■

# L'analyse du risque incendie en région méditerranéenne

L'état-major interministériel de zone Sud (EMIZ) ① de Valabre, près d'Aix-en-Provence, est au centre du dispositif méditerranéen feux de forêts.

Il centralise l'ensemble des informations disponibles sur les quinze départements du sud de la France (données météo, état de la végétation...) avant d'établir une cartographie des risques pour chaque secteur de la zone.

En fonction de ces synthèses, les moyens de lutte nationaux (moyens aériens, colonnes de renfort, UIISC...) sont déployés sur le terrain de façon préventive en renfort des moyens locaux. C'est ainsi que sont déterminés, par exemple, les circuits de guet aérien armé (GAAR) ② : des bombardiers d'eau surveillent les secteurs à haut risque et sont prêts à larguer dès qu'ils détectent un départ de feu.

Les conditions météorologiques ont une grande influence sur la nature des feux de forêts. Le vent est, par exemple, un facteur important de propagation. La chaleur, l'hygrométrie et la sécheresse des sols influent également sur les risques.

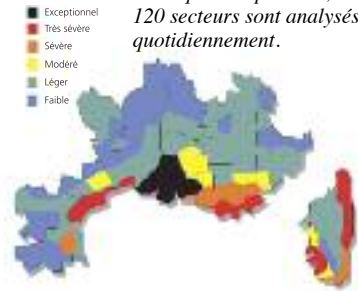
## Les conditions météo

Avec le concours de Météo-France, l'EMZ Sud dispose d'une « cellule météo » ③. Les prévisions générales ④ sont affinées grâce à un important réseau de stations automatiques ⑤. Pour compléter les informations des stations fixes, les services de terrain se sont dotés de stations mobiles ⑥.

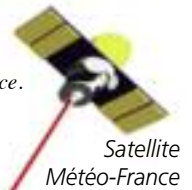
Elles permettent d'obtenir des mesures complémentaires. Températures, vent, précipitations, humidité de l'air, teneur hydrique des végétaux ⑦ sont ensuite analysés dans chaque secteur pour déterminer un indice de risque.

L'indice forêt météorologique (IFM) donne une analyse précise du risque en prenant en compte le passé climatique, notamment les réserves en eau à différentes profondeurs dans le sol (ce qui permet d'apprécier la vulnérabilité des différentes strates de végétaux), ainsi que des éléments de prévisions météorologiques. Météo-France produira une carte nationale automatique de danger exploitant cet indice ■

Du risque faible au risque exceptionnel, 120 secteurs sont analysés quotidiennement.



Carte nationale de l'IFM établie quotidiennement par Météo-France.



Satellite Météo-France

⑦ Tests sur échantillons de la forêt (teneur hydrique).

Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.

⑥ Malettes météo, « mini laboratoires portables ».

⑧ Équipes de recherche des causes de feux (justice, police, gendarmerie, pompiers).

② Guet aérien armé dans la zone sud.

⑤ Stations automatiques Météo-France.

③ «cellule météo».

④ Météo-France.

Indice risques météo.

La démarche exemplaire suivie dans le Sud est également développée dans le Sud-Ouest. Une coopération quotidienne est établie entre l'EMIZ et la Direction interrégionale Sud-Ouest de Météo-France. Ce dispositif de suivi de danger développé avec le concours de Météo-France permet d'analyser le risque dans 143 secteurs de la zone de défense Sud-Ouest et de produire une carte expertisée. Un prévisionniste pourra également renforcer l'EMZ Sud-Ouest où il dispose des outils d'analyse appropriés. C'est en s'appuyant sur les observations et les prévisions de Météo-France que peuvent être repositionnés des moyens à proximité des zones les plus sensibles et activées des mesures de surveillance.



# Des mesures pour les forêts du Sud-Ouest



Le Sud-Ouest pourrait être particulièrement exposé aux risques d'incendies de forêts cette année suite à la tempête Klaus du 24 janvier 2009. 600 000 ha du massif landais ont été affectés (près des deux tiers du massif). Des mesures exceptionnelles ont donc été retenues pour tenir compte de cette situation.



Les techniques de lutte développées dans les départements du massif landais reposent sur la possibilité d'intervenir au sol, sans délai, en tout point des massifs forestiers. L'absence de reliefs et la présence d'un maillage fin de pistes liées à l'exploitation forestière facilitent, en temps normal, l'attaque rapide par les sapeurs-pompiers des éventuels départs de feu.

Or, les arbres tombés à terre à la suite de la tempête Klaus pénaliseront la pénétration des équipes d'intervention au sein des parcelles forestières malgré les travaux engagés par les sylviculteurs aidés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche, les sapeurs-pompiers et les sapeurs-sauveteurs de la

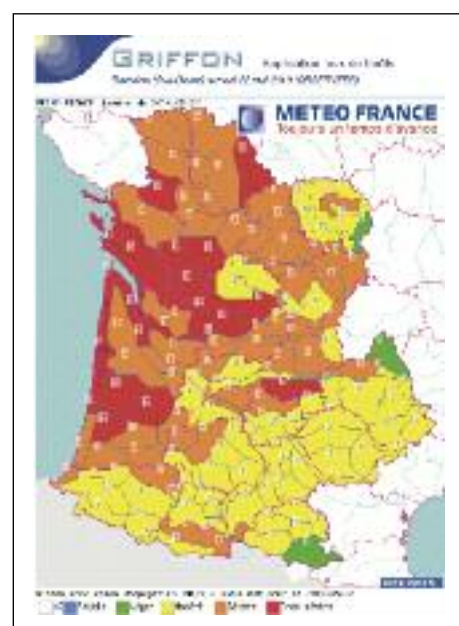
Sécurité civile, qui ont permis de dégager les pistes entravées, de remettre en état les points d'eau.

En outre, l'accumulation de végétaux morts au sol qui reste importante constituera une réserve de fort potentiel calorifique.

La forêt est ainsi moins accessible aux moyens terrestres locaux, et plus combustible. L'engagement de moyens nationaux aériens pourrait s'avérer davantage nécessaire qu'en temps normal.

## Renforcement des moyens aériens dans la zone Sud-Ouest pour l'année 2010

Compte tenu du risque, deux Canadair ont été prépositionnés pour la durée de la campagne feux de forêts 2009. Cette mesure qui a montré son utilité sera reconduite cet été. L'engagement opérationnel se fera sur ordre du COZ Sud-Ouest au profit du département de la zone. En fonction du contexte opérationnel, ces moyens pourront être renforcés ou engagés par le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) au profit d'autres zones de Défense menacées ■



En réponse à une demande de la DSC, Météo-France a développé un dispositif d'assistance (GRIFFON) en associant à sa démarche des acteurs de terrain. Une carte de dangers météorologiques établie deux fois par jour permet de qualifier le danger dans 143 secteurs permettant d'appliquer des mesures opérationnelles adaptées.

Zone de compétence de l'EMIZ Sud-Ouest





## Un module aérien européen à Bastia



Dans le prolongement de la présidence Française de l'Union européenne, le ministère de l'Intérieur, en réponse à un appel à proposition de la Commission et avec le soutien financier de celle-ci, procède à la location de 2 avions amphibies Canadair CL 215.

Ils constitueront un module d'avions bombardiers européens, renforçant ainsi la capacité des États membres, dans le cadre du mécanisme européen de Protection civile (MIC).

Ce module peut intervenir sur le théâtre opérationnel de l'Europe méridionale et apporter aussi en tant que de besoin une capacité supplémentaire d'intervention aérienne en Corse.

Ce projet a permis de tester en 2009 l'apport d'une « réserve tactique de lutte contre les feux de forêts » en intervenant sur les incendies les plus importants qui se sont développés en Corse, en Italie, en Grèce, au Portugal. L'enjeu est ainsi d'assurer une meilleure protection du citoyen européen en développant la réponse de l'Union et des États membres pour faire face à ce risque.

Les 2 Canadair, positionnés à Bastia, seront engagés par le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) après avis du centre d'information et de suivi de la Commission européenne (Monitoring Information Center-MIC), sur demande d'assistance des États membres.



### EUROPEAN RAPID RESPONSE CAPACITY 7



### Une réserve de renforts terrestres

Des modules de renfort terrestre peuvent également être mis en œuvre dans le cadre du projet « European rapid response capacity 7 » auquel prennent part les pays méridionaux de l'Union les plus concernés par les incendies de forêts (France, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Malte), ainsi que la Belgique. Ces renforts se composent d'unités harmonisées constituées d'une trentaine d'hommes et de leurs matériels. Elles ont été définies à la suite d'une réflexion commune portant également sur leur emploi et la formation des personnels qui les composent. Une décision de la Commission européenne formalisera à court terme ces modules terrestres ■

# Mieux identifier les situations d'urgence

L'origine de près de la moitié des feux de forêts est encore aujourd'hui inconnue. Les enquêtes menées sur le terrain doivent s'attacher à découvrir la cause tout autant que l'auteur de l'incendie.

La coopération entre magistrats, sapeurs-pompiers, forestiers, gendarmes et policiers, qui a donné des résultats très positifs (lors des dernières années, la cause des feux a été identifiée dans 2 cas sur 3), est accentuée chaque année. En effet, pour renforcer les actions de prévention, il faut être en mesure de différencier les causes de feu. Car les métiers de prévention ne sont pas les

mêmes si le feu a pour origine une imprudence (un pétard jeté par un enfant, une activité agricole, forestière ou pastorale), s'il est lié à une infrastructure (décharge mal entretenue par une commune), ou s'il résulte d'une volonté délibérée. C'est à cette fin que des équipes pluridisciplinaires de recherche des causes de feu sont développées dans les départements méditerranéens.

## Les causes des incendies

Les causes des feux sont diverses et ne sont pas toujours identifiables. Les statistiques disponibles sur les feux en région méditerranéenne portent sur près de 100 000 cas recensés (source : banque de données Prométhée, [www.promethee.com](http://www.promethee.com)). Auparavant, l'origine des feux n'était connue que dans 20 % des cas. Une action a été conduite afin de mieux préciser la classification des causes d'incendies de forêts permettant d'élucider les deux tiers des incendies. Les imprudences et les accidents de toutes sortes, dont certains peuvent avoir des conséquences catastrophiques, constituent une part très significative du nombre des feux : en moyenne, plus de 50 %. Elles se produisent à l'occasion d'activités de loisirs, lors de travaux d'entretien agricoles ou forestiers...

Certaines installations (dépôt d'ordures, lignes électriques...) mal protégées sont également à l'origine de feux importants. Une part non négligeable concerne les actes de malveillance, sources de 35 % des incendies en 2009.



## Le centre opérationnel de gestion interministériel des crises (COGIC) de la Direction de la Sécurité civile

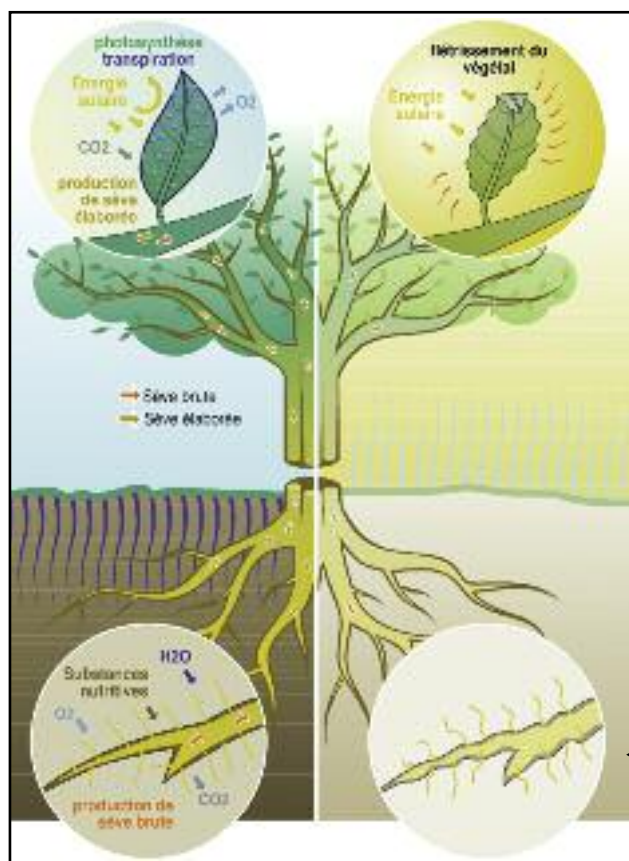


Le COGIC assure la veille permanente en matière de risques et menaces en France. Il supervise à ce titre le dispositif national mis en œuvre dans le cadre de la campagne feux de forêts, assurant en permanence l'information des autorités gouvernementales et appuyant, si nécessaire, le gestionnaire de crise sur le terrain en mettant notamment à sa disposition des moyens nationaux de renfort.

**Pour assurer sa mission, il est doté d'un système d'information géographique, qui lui permettra de :**

- suivre la cinétique des feux sur la durée de la campagne ;
- intégrer de l'imagerie en temps réel transmise à partir de différents vecteurs (satellite - grâce à la chartre satellitaire internationale, drone ou avion) ;
- exploiter au mieux les différents outils de prévention de danger produits par Météo-France et l'Office National des Forêts ;
- procéder au développement de modèle de simulation prédictive en mode 3D.

L'objectif de ces différents développements est d'anticiper au mieux les situations donnant lieu à des demandes de concours.



## L'analyse de la végétation

L'état de la végétation est un facteur de risque. Le nombre de départs de feu est lié en partie au degré de sécheresse des végétaux. Sur le terrain, les forestiers de l'ONF effectuent régulièrement des tests sur des échantillons représentatifs des espèces dominantes pour déterminer la teneur en eau des végétaux. L'état de la végétation est davantage influencé par la sécheresse superficielle du sol que par l'état des nappes phréatiques.

Une carte dynamique de sensibilité des végétaux sera produite en 2010 par l'ONF et Météo-France ■

La sensibilité au feu d'un végétal dépend notamment de sa teneur en eau. Celle-ci résulte du bilan entre deux mécanismes : la montée de sève et la photosynthèse d'une part, la transpiration d'autre part.



# Les moyens nationaux d'intervention



La lutte repose au premier chef sur les sapeurs-pompiers locaux. Leur action est renforcée par des moyens mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur et coordonnée par le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises de la direction de la Sécurité civile (COGIC) et par les préfets de zone de Défense (EMIZ).

## Les moyens terrestres

- 3 unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (UIISC - 725 hommes déployés sur le terrain) dont les matériels ont été modifiés afin d'accroître leur complémentarité avec les secours locaux. 2 détachements d'intervention retardant sont constitués au sein des UIISC. 2 éléments d'appui d'appui dotés de bouteurs, de tracto-pelles et de camions bennes sont également mobilisés. Ces moyens sont particulièrement utiles à l'occasion des grands feux lorsque les bombardiers d'eau ne peuvent intervenir, en raison des difficultés aérologiques ou des mauvaises conditions de visibilité.
- Une douzaine de colonnes zonales de sapeurs-pompiers (900 hommes). Elles sont mobilisables, à titre prévisionnel, en fonction de la situation opérationnelle ou lors des feux plus importants.
- Des moyens mis à disposition par le ministère de la Défense, comprenant près de 300 hommes associés à la surveillance du terrain, 2 hélicoptères de manœuvre

et 1 hélicoptère léger (permettant l'engagement d'un détachement d'intervention hélicoptéré des UIISC).

Ces moyens peuvent être complétés en fonction du contexte opérationnel ■

## Le financement de l'État

Ce budget se décompose dans ses grandes lignes en :

- Structures de commandement : 3 M€
- moyens aériens : 58,1 M€
- moyens militaires de la Sécurité civile : 51,9 M€
- subventions : 3,3 M€
- concours apporté par le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales : 116,3 M€

S'y ajoute la contribution du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, au titre de la prévention. Ainsi, la participation de l'État à la protection de la forêt approche les 150 millions €.

## Du retardant au sol...

Appliqués principalement par largage aérien, le retardant sera également projeté à partir du sol par les sapeurs-sauveteurs de la Sécurité civile.

**2 détachements d'intervention retardant (DIR)** seront positionnés à Lézignan dans l'Aude et à Brignoles dans le Var.

Ces unités interviendront au sol pour la défense de points sensibles. Dans un certain nombre de cas, l'utilisation par voie aérienne de produit retardant, pour diminuer l'intensité et la vitesse de propagation du feu, ne peut s'effectuer : feu de nuit, feu à proximité de bâtiments... Elles constituent alors une alternative pour une meilleure protection de la population et des intervenants. Ce détachement peut assurer la pose d'une ligne de retardant de 2 000 m de longueur sur une largeur de 12 m en 1 h 30.

## Composition d'un détachement :

- 27 personnels ;
- 3 CCF (6 000 l) et 1 CCFS (14 000 l) ;
- 1 unité de fabrication et de ravitaillement (18 000 l de retardant pur et 12 000 l d'eau).

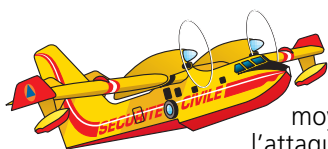
## Zone de compétence EMIZ Sud





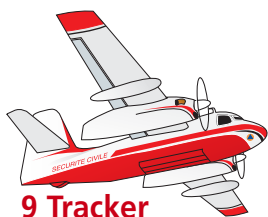
# Une flotte aérienne polyvalente

Cet été la Direction de la Sécurité civile alignera 23 aéronefs bombardiers d'eau représentant une capacité totale de 119 300 litres. 3 avions de reconnaissance qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire sur décision du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) de la Direction de la Sécurité civile (DSC).



## 12 Canadair CL 415

Avions amphibies, leur capacité d'emport est en moyenne de 5 800 litres. Ils sont utilisés en priorité pour l'attaque directe des incendies, mais peuvent intervenir aussi dans le cadre du guet aérien. La rapidité de leurs rotations après écopage sur le plan d'eau le plus proche du lieu du sinistre reste un atout incontestable. Sept appareils interviennent à partir de la base d'avions de Marignane, trois en Corse, à partir d'Ajaccio, deux dans le massif landais au départ de Mérignac. Cette distribution peut être modifiée par le COGIC en fonction du contexte opérationnel.



## 9 Tracker

À l'inverse des Canadair, les Tracker effectuent leurs pleins au sol. Ils disposent d'une capacité d'emport

moyenne de 3 300 litres et sont utilisés en priorité pour effectuer des missions de surveillance et de première intervention dites missions de guet aérien armé (GAAR). Pendant l'été, deux appareils sont prépositionnés sur chacune des bases de Carcassonne et Bastia (en complément de Marignane) pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie d'attaque rapide des feux naissants. Ponctuelle-

ment, les bases de Cannes, Nîmes, Hyères, Figari ou Cahors peuvent accueillir deux Tracker. Ces anciens avions de lutte anti-sous-marine de l'US Navy, ont été transformés en bombardiers d'eau et acquis par la Sécurité civile. Idéalement conçue pour le guet aérien et l'attaque directe des feux naissants, la flotte de Tracker a été remotorisée et fait depuis 2004 l'objet d'un plan de révision technique.



## 2 Dash 8



Avion de ligne à l'origine, ce biturbo-propulseur canadien a été transformé en bombardier d'eau. Le réservoir contenant l'eau ou le retardant (10 000 l.) étant amovible, hors période « feux de forêts », ces deux aéronefs assurent des missions de projection de détachements pour conduire des missions de Sécurité civile (64 hommes ou 9 tonnes de matériels).





# Surveiller, alerter, détecter

Les avions tiennent un rôle prépondérant dans la stratégie d'attaque des feux naissants. En effet, ils sont fréquemment les premiers sur les lieux de l'incendie, grâce au dispositif de surveillance appelé guet aérien armé. Il appartient alors aux moyens terrestres d'exploiter leurs largages et d'achever l'extinction. Dans les autres cas, les moyens aériens appuient l'action des équipes au sol.



Un dispositif de vigies est mis en place dès que le risque s'intensifie.

Àu début de l'été, une partie des moyens aériens est positionnée sur différentes bases (Ajaccio, Bastia, Carcassonne). Au terme d'une analyse du risque feux de forêts, l'EMZ Sud déclenche des missions de guet aérien armé afin de couvrir les secteurs à risques. La flotte d'avions bombardiers d'eau est présente dans la zone méditerranéenne, la plus sensible aux incendies de forêts, mais également dans le massif landais pour tenir compte de l'accroissement du danger résultant des dégâts causés par la tem-

pête Klaus. Cette localisation peut être modifiée en raison de la vocation nationale des avions bombardiers d'eau lorsque les risques augmentent dans une autre région. Sur les 1 200 incendies recensés en moyenne chaque été dans le Sud de la France, 420 sont attaqués par des moyens aériens. Parmi les missions de la flotte d'avions bombardiers d'eau, celle consacrée au guet aérien armé représente une part importante de son activité. Au cours des dix derniers étés, en moyenne 1 460 heures de vol ont été consacrées à ces missions de surveillance. Elles représentent 40 % du potentiel horaire utilisé en opérations. Durant l'été 2009, 3 400 heures de vol ont été effectuées dont 1 650 heures de vol pour le guet aérien armé (GAAR). Le GAAR ne constitue donc pas une mesure exceptionnelle. Cependant certains incendies peuvent échapper à l'attaque initiale. L'intervention massive est alors la seule réponse. Elle doit être surdimensionnée lorsque les risques de propagation sont les plus grands. Il n'est pas exceptionnel de voir intervenir sur un incendie de quelques hectares une dizaine d'avions bombardiers d'eau afin de stopper sa

dynamique de développement. Lors des feux les plus importants, les moyens aériens sont utilisés pour protéger en priorité les points sensibles (habitations, campings...) et les équipes d'intervention. Les largages des avions cassent aussi la propagation de l'incendie en exploitant les caractéristiques du terrain qui ralentissent naturellement le feu (vignes, zones débroussaillées, carrières,...). Quelle que soit l'ampleur du sinistre, le traitement d'un départ d'incendie simultané revêt un caractère prioritaire. Il est essentiel d'éviter qu'un nouvel incendie important ne s'ajoute à celui en cours. ■



La flotte du groupement des moyens aériens de la Sécurité civile. ▼

## 12 CANADAIR CL 415

Capacité : 5 800 l

Vitesse maximale : 340 km/h



## 2 DASH 8

Capacité : 10 000 l

Vitesse de transit : 660 km/h

Passagers transportés : 64



## 9 TRACKER

Capacité : 3 300 l

Vitesse maximale : 320 km/h



## 3 ÉCUREUIL

Capacité : 1 pilote + 5 passagers

Vitesse maximale : 240 km/h



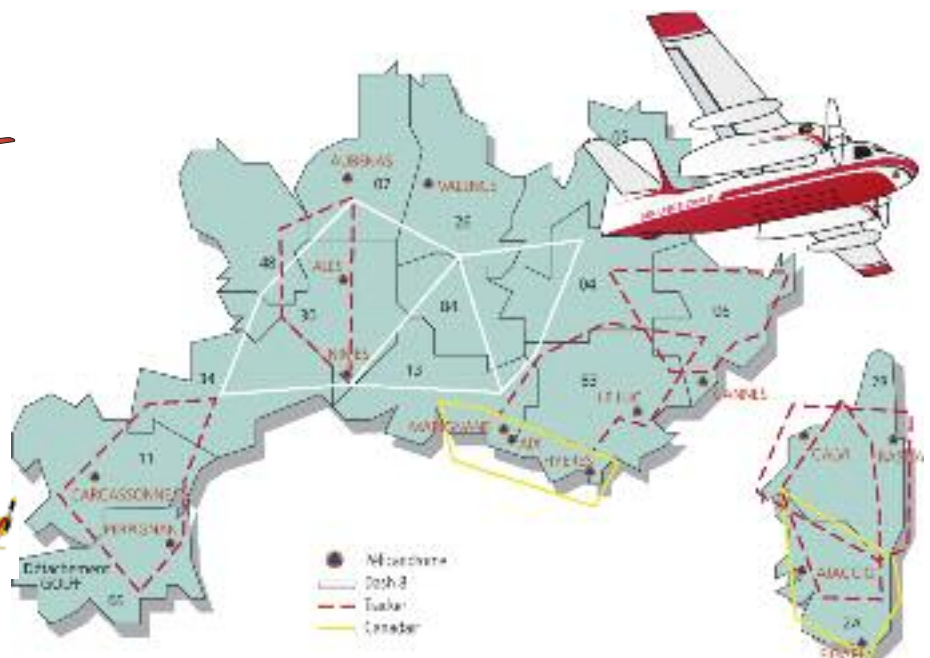
6 EC145 dans les départements méditerranéens,

3 EC145 en zone Sud-Ouest  
Capacité : 1 pilote + 9 passagers

Vitesse maximale : 240 km/h



Des circuits de guet aérien armé peuvent être activés en période de risques au départ de Bordeaux.





# Savoir se protéger et protéger les autres



## En prévention :

• ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité.

Article L 322-1 du code forestier ;



• n'allumez pas de feu, même si vous pensez avoir pris toutes les précautions.

• Ne jetez jamais les mégots par la fenêtre de votre voiture.

• respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques.



• si vous êtes témoin d'un début d'incendie, prévenez de toutes façons le 18 (112, numéro européen) et essayez de localiser le feu avec précision.

Essayez de l'éteindre avec de la terre, du sable ou de l'eau.



## Si vous habitez en forêt :



• tous les abords des constructions situées dans ou à proximité des forêts (200 m) doivent être débroussaillés sur une distance de 50m, sans tenir compte des limites de la propriété (extension possible à 100 m par arrêté municipal). Le débroussaillage est obligatoire et à la charge

En gardant votre sang froid, en prenant les mesures adaptées à votre sécurité et à celle des autres, vous devenez acteur de la Sécurité civile.

du propriétaire. Les voies d'accès privées doivent par ailleurs être débroussaillées sur une largeur de 10m de part et d'autre (article L321 du code forestier). Évacuez ces déchets. Secs, ils deviennent des combustibles dangereux.

• pas de gouttière ou de descente en matière plastique.



• équipez votre conduit de cheminée d'un grillage pour éviter l'entrée des braises.

• ne stockez pas vos réserves de combustibles (bois, fuel, butane) accolées à la maison.



• le cas échéant, rendez votre piscine accessible aux sapeurs-pompiers et prévoyez une motopompe à moteur thermique.

• ne plantez pas de végétaux près des ouvertures et si la maison est ombragée par un grand arbre, élaguez-le. Évitez chène Kermès, cyprès, mimosa, eucalyptus qui sont très inflammables, ainsi que les végétaux épineux et conifères. Ne laissez aucune branche à moins de 3 mètres de la façade.



• n'opérez aucun brûlage dans la période d'interdiction en général entre avril et septembre et de toutes façons jamais en cas de vent. Contactez votre mairie pour connaître les autres mesures éventuelles en cours.

## En cas d'incendie déclaré

### Dans votre maison (le meilleur abri) :

• arrosez les abords de votre maison ainsi que les façades et rentrez au moins un tuyau d'arrosage qui servira après l'incendie.



• fermez volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation et placez en bas des portes des serpillières mouillées.



• habillez-vous avec du coton et mettez un linge humide sur le nez pour vous protéger des fumées.

• gardez les voitures, vitres fermées, contre les façades opposées à la direction du feu.

• Laissez votre portail ouvert pour les secours.

• n'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre.

### En voiture :

• si vous avez le temps, recherchez un endroit dégagé pour y stationner ;

• si le front de feu traverse la route, abritez-vous, ne sortez pas du véhicule, fer-



mez les vitres et allumez vos feux pour être vu des secours.

### À pied :

• recherchez un écran de protection (rocher, mur...) et placez un linge humide sur votre visage.



**Le feu passe en général très vite, moins de 10 mn (20 à 50 m à la minute).**



# La nécessité d'une solidarité en Corse

Plus encore que les autres régions méditerranéennes, la Corse est soumise à un risque d'incendie de forêts important, 80 % de la surface de l'île étant recouverte de maquis et de forêts. Des deux départements insulaires, la Haute-Corse connaît généralement les feux les plus importants.

Sur les dix derniers étés, la surface brûlée dans l'île est de 6 000 hectares pour 400 départs de feux, représentant 45 % de l'ensemble des superficies touchées dans les départements méditerranéens et 35 % des départs de feux.

En 2009, 5 800 ha (5 600 ha en été) ont été touchés dans l'île, dont 5 400 ha en Corse du Sud.

## Des conditions difficiles

Plusieurs facteurs favorisent les départs et la propagation des feux de forêts en Corse :

\*des conditions climatiques propices à l'éclosion et à la propagation des incendies ;

\*l'importance des espaces naturels à protéger (675 000 ha, soit 80 % de la surface de l'île) ;

\*des difficultés d'accessibilité liées au relief ;

\* le nombre élevé des mises à feu liées le plus souvent à des actes volontaires.

## Un dispositif de renfort national

La stratégie retenue localement dans les deux départements s'appuie avant tout sur un dispositif préventif. Elle s'articule autour d'un pré-positionnement sur le terrain de moyens de surveillance et de lutte proportionnellement au niveau de risque météorologique. Elle se compose d'une interaction de différents services publics, de structures associatives et des comités communaux feux de forêts qui participent à cet effort de prévention, de surveillance et de lutte.

Pour tenir compte de ces difficultés et du niveau des risques encourus, le ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales mettra en place cette année, au titre de la solidarité nationale, des renforts importants de la Sécurité civile dans l'île, dont le volume a été revu à la hausse, afin de soutenir les moyens locaux (voir encadré).

Une réserve de 12 camions citernes feux de forêts et de leurs véhicules de soutien (équivalant à une colonne de renfort) a été constituée en 2006 et complétée en 2010 grâce à un investissement excep-

tionnel de l'État de 3,1 M€, en application d'un dispositif conventionnel conclu par les préfets et présidents des conseils d'administration des SDIS corses.

## Une mobilisation civique contre les mises à feu volontaires

Le retour d'expérience de ces dernières années montre que l'action des moyens de lutte pour le feu est pénalisée par le nombre élevé des départs de feu simultanés, qui ne permet pas d'appliquer, avec la même efficacité que sur le continent, la stratégie de mobilisation préventive et d'attaque rapide des feux naissants.

La réduction du nombre de départs de feu constitue un préalable à la politique de protection de la forêt contre l'incendie en Corse. Elle passe par une prise de conscience de la population, et ne peut reposer sur les seuls services chargés de la lutte. Elle implique donc une mobilisation de tous : population locale, touristes, mais aussi élus, services de police et de gendarmerie, forestiers sous l'impulsion du corps préfectoral et des parquets.

Pour lutter contre ces pratiques incendiaires, parfois à l'origine d'incendies dramatiques, les services de police et de gendarmerie seront particulièrement mobilisés cet été à la recherche et à l'interpellation de leurs auteurs. Les préfets



inviteront les maires à porter plainte systématiquement pour tout incendie se déclarant sur leur commune. L'État les soutiendra dans cette démarche.

Pour répondre à la volonté du président de la république affirmée en février dernier, le ministère de l'Intérieur accompagne l'université de Corse dans la création d'un institut euro-méditerranéen des feux de forêts qui a débuté son activité par des actions de formation en faveur des élus ■



## Renforts basés à Ajaccio et coordonnés par le centre de coordination avancé de la Sécurité civile (CCASC)

en matériels :

- 3 avions bombardiers d'eau Canadair CL 415 mis en place à Ajaccio. Deux appareils sont prépositionnés, au début de l'été, le 3<sup>ème</sup> sera mis en place en fonction de l'évolution opérationnelle ;
- 2 avions bombardiers d'eau Tracker mis en place à Bastia ;
- 2 Canadair CL 215 du module européen aérien feux de forêts seront également positionnés dans l'île (Bastia) ;
- 1 avion de coordination et d'investigation ;
- 3 hélicoptères de secours et de commandement localisés à Ajaccio et à Bastia ;
- 12 CCF, 4 CCI, 4 VLTT, 1 véhicule logistique, 1 véhicule PC constituant la réserve corse.

en hommes :

- 8 sections (410 hommes) des unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (UIISC) associées au quadrillage préventif du terrain assuré par les moyens qui interviendront en renfort sur les feux déclarés ;
- 3 sections militaires intégrées seront engagées avec les UIISC et 2 modules adaptés de surveillance seront mobilisables.

Ce dispositif peut-être renforcé en fonction du contexte opérationnel.



# Organisation d'une opération de secours feux de forêts

Noria de Canadair, troupes au sol, colonnes de renfort... Lorsqu'un feu de forêt n'est pas maîtrisé dans sa phase initiale et qu'il prend de l'ampleur, d'importants moyens aériens et terrestres, nationaux et départementaux sont engagés. Sur le terrain, pour que la lutte soit efficace, l'ensemble de ces moyens doit être coordonné sous l'autorité d'un commandement unique.



## 1 Le commandant des opérations de secours (COS) :

sous l'autorité du directeur des opérations de secours (DOS), autorité de police (maire ou préfet), ce « chef d'orchestre » commande l'ensemble du dispositif. Pour chaque secteur du feu (pointe, flancs gauche et droit), il fixe les objectifs prioritaires et décide de la tactique de lutte à adopter. Pour améliorer l'emploi des moyens aériens, il est assisté d'un officier aéro. Le COS se déplace régulièrement sur le terrain et adapte éventuellement la disposition des moyens en fonction de l'évolution de la situation.

## 2 PC mobile :

installé à proximité du sinistre, il est le centre nerveux du système. Relié par radio au centre opérationnel départemental (CODIS) et à l'ensemble des groupes d'attaque présents sur le terrain, il centralise toutes les informations : disposition des moyens de lutte, position des foyers actifs et du front des flammes, localisation des points « sensibles » (habitations, campings...).

## 3 Hélicoptère de commandement :

en vol stationnaire au-dessus du chantier, il permet d'avoir une vision globale du sinistre. Il est souvent utilisé par le COS ou l'officier aéro qui détermine et "marque" les objectifs que les avions bombardiers d'eau doivent atteindre.

## 4 Avion d'investigation ou de coordination :

En situation d'investigation, il évalue les besoins, renseigne l'EMZ de Valabre et permet ainsi les arbitrages entre les différents incendies.

En mission de coordination, il tourne au-dessus du feu à 500 mètres d'altitude. Véritable « tour de contrôle volante », il gère en temps réel le trafic aérien. Son rôle : assurer la coordination et la sécurité des différents avions présents sur les lieux. Il indique aux pilotes de bombardiers d'eau les obstacles, l'itinéraire et les manœuvres d'approche pour effectuer leurs largages ■





# Bilan des surfaces parcourues

Près de 17 000 ha ont été touchés par 4 800 feux en France métropolitaine durant l'année 2009 (moyenne décennale 1998 - 2008 : 22.500 ha). Dans un contexte général marqué par des températures élevées et une sécheresse marquée le bilan des surfaces touchées est inférieure de 25 % à la moyenne précitée, ce qui montre la bonne tenue du dispositif d'ensemble qui a été mobilisé cette année au delà des seuls départements méditerranéens qui constituent son cadre d'emploi principal habituel.

## Le danger d'incendie en 2009

En région méditerranéenne, le niveau de danger d'incendie a été relativement élevé durant l'été 2009, caractérisé par une sécheresse marquée (les précipitations n'ont représenté que 50 % des moyennes), de fortes températures, la fréquence élevée de jours à hygrométrie réduite. Mais l'été a été peu venteux ce qui constitue un élément positif.

Dans les autres régions françaises, les températures ont également été supérieures aux normales et les précipitations déficitaires.

Mais le facteur le plus pénalisant résulte des conséquences de la tempête KLAUS qui a touché au mois de janvier une grande partie du massif landais, dont elle a affecté 600 000 ha (la moitié de la superficie forestière) rendus en partie inaccessibles aux engins de lutte contre les incendies. En outre, le volume des bois jetés au sol (40 millions de m<sup>3</sup>) a augmenté la masse combustible au sol.

La forêt étant moins accessible aux moyens terrestres locaux, l'engagement de moyens nationaux aériens s'y est donc avéré davantage nécessaire qu'en temps normal.

## La localisation des incendies

### • En région méditerranéenne

Les départements méditerranéens sont traditionnellement les plus sensibles aux incendies de forêts. 11 100 ha y ont été touchés par le feu l'an dernier, dont 8.300 ha durant la période estivale, ce qui est inférieur à la moyenne estivale (13 140 ha

pour la période 1999-2008...)

Le nombre des incendies est en forte diminution, puisque 1 960 départs ont été recensés, dont 1 065 durant l'été (moyenne : 1 200).

Les principaux feux se sont développés :

- le 22 juillet à Marseille (1 070 ha) ;
- le 23 juillet en Corse-du-Sud, à Propriano (3 200 ha), Sartène (1 200 ha) et Péri (750 ha), Ces feux se sont propagés dans un contexte météorologique exceptionnel, marqué par des températures record (plus de 43°C) et une hygrométrie très basse (10 %), situation qui a favorisé l'éclosion de départs de feu simultanés (majoritairement accidentels, 6 d'entre eux étant liés à des installations électriques) ;
- plus tardivement à Vendémian (Hérault 1 100 ha, le 2 octobre).

D'autres feux notables se sont produits au Muy dans le Var (210 ha), le 3 août, et à Valcebollère dans les Pyrénées-Orientales (170 ha) le 16 octobre.

### • Dans les départements du massif landais

970 ha ont été touchés (300 ha pour la seule période estivale) contre 1 000 ha en moyenne... L'incendie le plus important s'est développé à MEILHAN dans les Landes. Il a parcouru 200 ha le 28 juin.

### • Les départements de la chaîne pyrénéenne

ont connu également une activité opérationnelle notable, principalement à la fin de l'hiver et au début du printemps 2009. Ces incendies, qui ont parcouru 2 200 ha

sont souvent liés à des pratiques pastorales.

## Bilan de l'engagement des moyens nationaux

Pour soutenir les sapeurs-pompiers locaux, le ministère de l'Intérieur a mis à disposition des moyens nationaux dont l'engagement a été important :

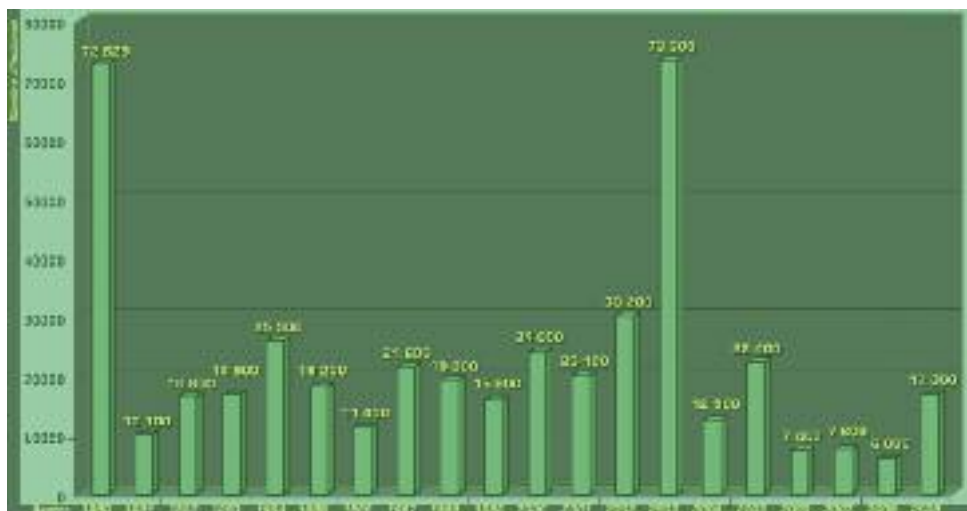
- **les avions bombardiers d'eau** (12 CL415, 2 bombardiers d'eau lourds de type DASH 8 d'une capacité d'emport de 10 tonnes dont la mission principale est d'assurer la pose de ligne d'appui au retardant pour contenir les feux dangereux, assurer la protection de points sensibles et appuyer l'action des troupes au sol, et 9 Tracker, mobilisés prioritairement dans le cadre du guet aérien armé) sont intervenus sur 390 feux.

- **Les éléments des formations militaires de la sécurité civile** déployés sur le continent (4 détachements) et en Corse (7 sections) ont été engagés à 180 reprises et assuré 500 missions de quadrillage du terrain.

- **Les colonnes de renfort de sapeurs-pompiers** préparées pour renforcer, au titre de la solidarité nationale, les dispositifs locaux confrontés à des situations difficiles ont été activées à plusieurs reprises. L'apport de ces renforts venus de régions épargnées sur le plan des incendies de forêts pour compléter les effectifs mobilisés sur les feux les plus importants, ou lors des situations de risques les plus élevées représentant un concours de 6.300 hommes-jours.

## Perte en vie humaine

Si à plusieurs reprises, notamment lors des feux qui se sont développés en Corse et à Marseille des zones construites ont été menacées ou touchées l'action des secours a permis de protéger la population, et aucun décès n'est à déplorer en son sein, ni parmi mes services de secours ■





**DIRECTION  
DE LA SÉCURITÉ CIVILE**  
Cellule Communication

**Contacts presse :**

- **Lieutenant-colonel Patrick VAILLI**

☎ : 01 56 04 72 86 / 01 56 04 72 40

- **Lieutenant-colonel Florent HIVERT**

☎ : 01 56 04 75 04 / 01 56 04 72 40

87-95, quai du docteur Dervaux  
92600 Asnières-sur-Seine

<http://www.interieur.gouv.fr>